



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-324**

À tous les électeurs de la Municipalité d'Upton,

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 5 mai 2020, le règlement numéro 2020-324 intitulé « Règlement numéro 2020-234 concernant la division de la municipalité d'Upton en six (6) districts électoraux ».

Ce règlement a été approuvé par la Commission de la représentation électorale en date du 23 juin 2020.

Le règlement entrera en vigueur le 31 octobre 2020 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E2.2) et est déposé au bureau de la soussignée, à la Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Upton, ce 30^e jour du mois de juin de l'an 2020.

Cynthia Bossé,
Directrice générale